

Projet éolien Kahnawake Sustainable Energies  
à  
Saint-Cyprien-de-Napierville

Mémoire de Hélène Grenier  
Dans le cadre des Audiences du Bureau d'audiences  
publiques sur l'environnement  
5 juin 2015

Je me nomme Hélène Grenier et j'habite depuis peu à Saint-Jacques-le-Mineur. Je réside dans la région de la Montérégie depuis de nombreuses années.

Je ne comprends pas l'insistance du promoteur KSE à vouloir implanter un projet éolien à Saint-Cyprien. Depuis le début, le promoteur connaît la position de la population face à ce projet.

- 2010 refus du projet communautaire de TCI
- 2015 trois municipalités ont obtenu une pétition majoritairement contre le projet KSE
  - St-Cyprien-de-Napierville
  - St-Bernard-de-Lacolle
  - St-Valentin

La Montérégie veut conserver sa vocation agricole et récréo-touristique. La région compte de nombreux vignobles, des fromageries, des minis-farmes avec auto-cueillette de petits fruits, de nombreux campings. Tout ces attraits touristiques font partie d'un circuit appelé « Le circuit du paysan », très fréquenté par la population du grand Montréal.

Je crois que l'ajout de ces immenses tours de quatre cents quatre-vingt-douze pieds affecteront l'aspect visuel de nos paysages, par le fait même une dévaluation des résidences à proximité du projet.

En France, le tribunal de 1<sup>ère</sup> instance de Montpellier a condamné un exploitant éolien à démonter trois éoliennes pour perte de jouissance et une indemnité de 228.673 euros pour dépréciation foncière du domaine, reconnaissant ainsi la perte de valeur due à la présence d'un parc éolien.

Plus près de nous au Québec, la cour supérieure vient d'autoriser un recours collectif contre l'entreprise éolienne de l'Érable situé au Centre du Québec. J'espère que la cour reconnaîtra les nuisances de tels projets. Selon moi les distances séparatrices entre une éolienne et une résidence sont trop minime, sept cent cinquante mètres dans la MRC des jardins de Napierville.

Je suis inquiète pour la santé des citoyens demeurant près des éoliennes. Au Danemark, pays ayant une forte concentration d'éoliennes, le gouvernement a demandé une étude sur les effets sanitaires des infrasons sur la santé des populations riveraines.

Je suis contre un projet qui affecterait la qualité de vie des riverains, qui risque de mettre en péril leur santé. Si l'acceptabilité sociale est un critère pour l'approbation d'un projet éolien, celui-ci ce doit d'être refuser.

Hélène Grenier